



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3571

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projet Preuve de concept 2019 - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet de recherche et développement STAMINNATE

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouvermeyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3571**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projet Preuve de concept 2019 - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour le projet de recherche et développement STAMINNATE**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le CLARA a pour objectif de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en cancérologie en Rhône-Alpes et Auvergne, pour poser les bases d'un réseau d'envergure européenne.

Afin d'accélérer le transfert d'innovations de la recherche vers le patient et de contribuer au développement économique de l'inter-région dans le domaine de l'oncologie, le CLARA assure la détection, le montage et le suivi de projets collaboratifs public-privé visant à réaliser des preuves de concept en oncologie. Ce dispositif "Preuve de concept" est d'ailleurs une spécificité, reconnue pour sa pertinence, du CLARA.

Dans le cadre du 14^{ème} appel à candidatures "Preuve de concept CLARA" édition 2019, la campagne d'évaluation des projets a permis de sélectionner et de labelliser 4 nouveaux projets.

La Métropole de Lyon propose de soutenir financièrement le projet de recherche et développement (R&D) collaboratif STAMINNATE labellisé par le CLARA dans le cadre de cet appel à projets.

II - Le projet STAMINNATE

Le projet STAMINNATE propose une approche thérapeutique en immuno-oncologie qui allie 2 technologies. Le développement d'une endotoxine chimiquement modifiée pour en réduire la toxicité et une formulation liposomale brevetée pour encapsuler cette endotoxine.

Le projet propose de faire la preuve du concept que l'utilisation de cette endotoxine détoxifiée administrée en formulation liposomale permet une amélioration de l'index thérapeutique.

Le projet devrait générer des retombées économiques pour les établissements publics participant au projet et les autres acteurs de l'écosystème lyonnais. Il devrait également permettre la création de 8 emplois pendant le projet, puis 38 emplois après le projet pour le territoire métropolitain. Par ailleurs, les publications scientifiques liées à ce projet permettront de donner de la notoriété et de la visibilité aux équipes scientifiques.

La durée de réalisation du projet STAMINNATE est de 24 mois à compter du 1^{er} septembre 2019, soit une date de fin prévisionnelle au 31 août 2021. Ce projet associe une petite et moyenne entreprise (PME) lyonnaise et l'Université Claude Bernard Lyon 1.

III - Plan de financement prévisionnel pour le projet de STAMINNATE (en €)

Partenaires	Coût complet	Assiette de l'aide retenue	Subvention octroyée	Taux d'aide Métropole de Lyon	Métropole de Lyon	Région Auvergne-Rhône-Alpes
Université Claude Bernard Lyon 1	732 050	349 648	349 648	90,10 %	315 000	34 648
PME partenaire (69)	1 186 584	-	-	-		
Total	1 918 634	349 648	349 648	-	315 000	34 648

IV - Modalités d'intervention de la Métropole dans le cadre du projet de R&D STAMINNATE

Par délibération n° 2015-0713 du 2 novembre 2015, le Conseil de la Métropole a approuvé une autorisation de programme globale d'un montant de 1 500 000 € permettant de financer les projets issus des appels à projets "Preuve de concept" lancés par le CLARA.

Un comité de suivi, animé par le CLARA, sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet STAMINNATE.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 315 000 € au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour financer le projet de R&D collaboratif STAMINNATE ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le principe d'intervention de la Métropole sur les projets de R&D labellisés par le CLARA dans le cadre de l'appel à projets "Preuve de concept" 2019,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant total de 315 000 € au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour la période 2019 à 2021,

c) - la convention à passer entre la Métropole et l'Université Claude Bernard Lyon 1, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international individualisée sur l'opération n° 0P02O0863 le 2 novembre 2015 pour un montant de 1 500 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 204 - opération n° 0P02O0863 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 94 500 € en 2019,
- 126 000 € en 2020,
- 94 500 € en 2021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.